



Association canadienne de luge :

Manuel des opérations du PNCE



Programme national de certification des entraîneurs



PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada



Table des matières

| | |
|--|--------------------------------------|
| Introduction | 5 |
| 1 Luge Canada et le PNCE | Error! Bookmark not defined. |
| 1.1 Mission, vision et valeurs | Error! Bookmark not defined. |
| 1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs | Error! Bookmark not defined. |
| 1.3 Modèle de développement des participants et des entraîneurs (MDP/MDE) | Error! Bookmark not defined. |
| 1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE) | Error! Bookmark not defined. |
| 1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA)..... | Error! Bookmark not defined. |
| 2 Le modèle du PNCE | Error! Bookmark not defined. |
| 2.1 Formation et certification | 13 |
| 2.2 Contextes | Error! Bookmark not defined. |
| 2.3 Ateliers et modules..... | Error! Bookmark not defined. |
| 3 Évaluation et certification | Error! Bookmark not defined.2 |
| 3.1 Objectifs | Error! Bookmark not defined.2 |
| 3.2 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE..... | Error! Bookmark not defined.3 |
| 3.3 Banque de données du PNCE (le casier) | Error! Bookmark not defined.3 |
| 3.4 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation | 14 |
| 3.5 Reconnaissance des compétences des entraîneurs | 15 |
| 4 Responsables du développement des entraîneurs | 16 |
| 4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs | 17 |
| 4.2 Personne-ressource/mentor..... | 18 |
| 4.3 Formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs | 18 |
| 4.4 Évaluateurs d'entraîneurs (les mentors sont également des évaluateurs d'entraîneurs)..... | Error! Bookmark not defined.0 |
| 5 Modèle opérationnel | 24 |
| 5.1 Communication | 24 |
| 5.2 Barème de frais, paiements et honoraires | 25 |
| 5.3 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel | 26 |
| 5.4 Contrôle de la qualité | 27 |
| 5.5 Restrictions concernant l'âge minimal..... | 27 |
| 6 Outils | 28 |
| 6.1 Code d'éthique du PNCE | 28 |
| 6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE | 31 |
| 6.3 Modèle de lettre de mise en candidature par le/la responsable du développement des entraîneurs | 33 |

| | | |
|-----|--|----|
| 6.4 | Modèle de formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs | 34 |
| 6.5 | Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs | 35 |
| 6.6 | Modèle de formulaire de rétroaction | 37 |

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux/territoriaux ainsi que les organismes nationaux/provinciaux/territoriaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Luge Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le *Manuel des opérations du PNCE de Luge Canada* contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

| Date de la révision | Révision |
|---------------------|-----------------------------------|
| 16-11-2015 | Publication du document original. |
| JJ-MM-AAAA | |
| | |
| | |

1 LUGE CANADA ET LE PNCE

1.1 Mission et vision

Notre mission : Luge Canada vise l'excellence grâce au leadership par la création d'occasions de développement dans le sport de luge au Canada.

Notre vision : Glisser vers l'or — Demeurer en piste — Être champion dans la vie

1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;
- Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

1.2.2 Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)

Les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- Alberta : Alberta Sport Connection
- Colombie-Britannique : ViaSport BC
- Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
- Manitoba : Coaching Manitoba
- Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB

- Nouvelle-Écosse : Department of Health and Wellness, Active Living Branch
- Nunavut : Sport and Recreation Division
- Ontario : Coaches Association of Ontario
- Québec : SportsQuébec
- Saskatchewan : Coaches Association of Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador : Sport Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- Yukon : Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon

1.2.3 Organismes nationaux de sport (ONS)

- Luge Canada

1.2.4 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

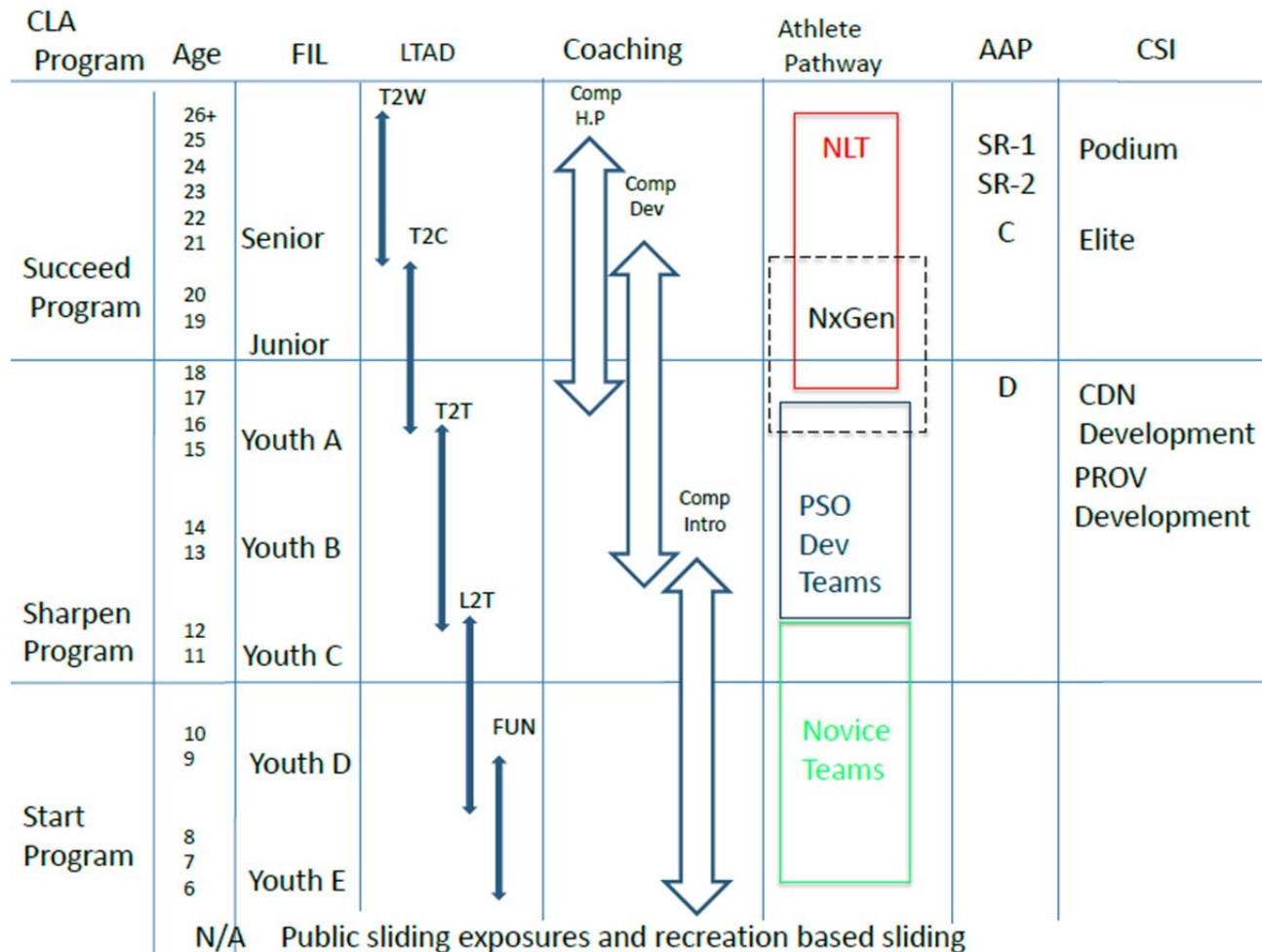
- Alberta Luge Association
- BC Luge Association
- Ontario Luge Association

1.2.5 Clubs

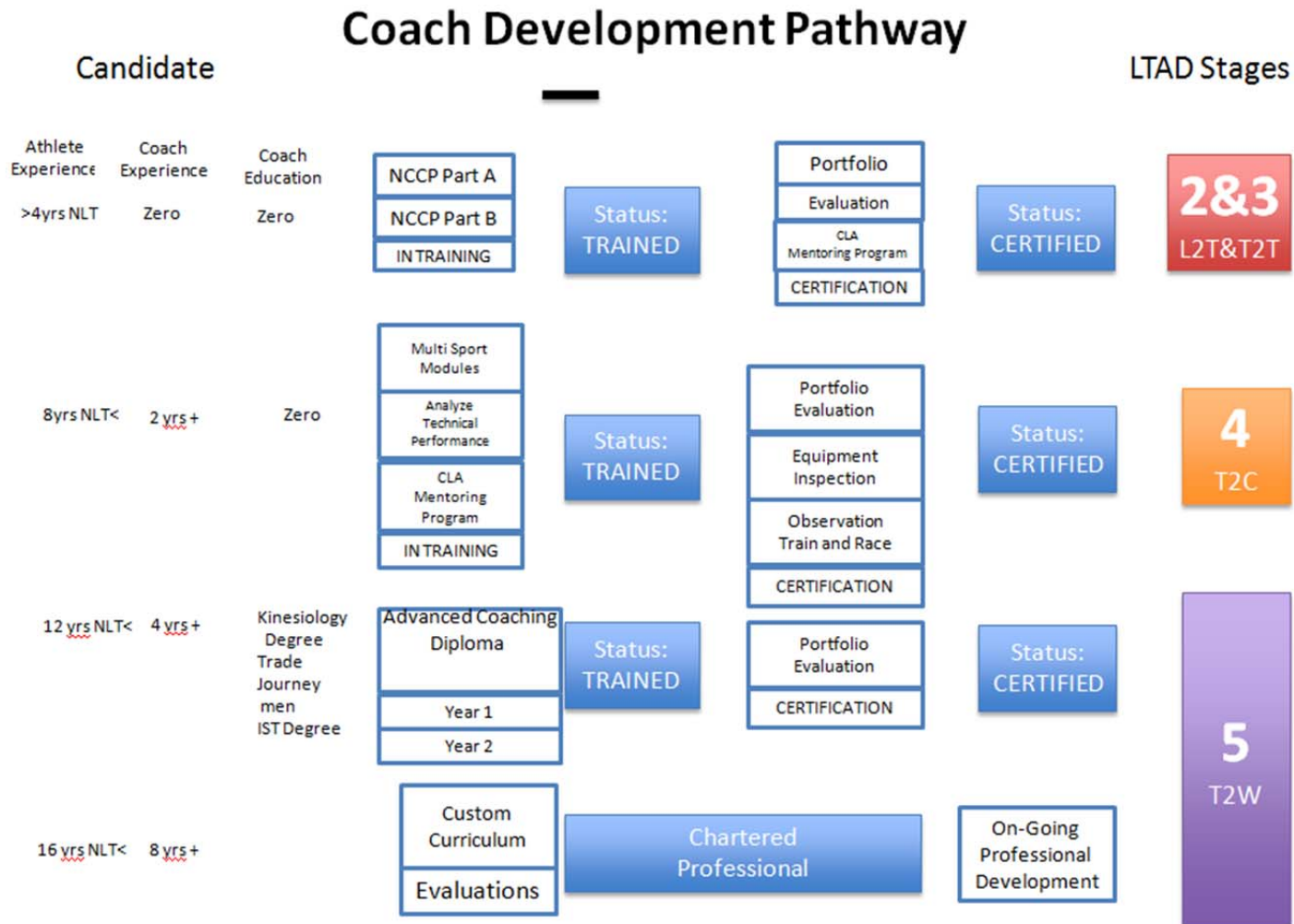
- Calgary Luge Club
- Mapleleaf Luge Club
- Track Club
- Hinton Luge Club
- Red Mountain Luge Club
- Mineral Capital Luge Club

1.3 Modèle de développement des participants et des entraîneurs (MDP/MDE)

1.3.1 Le modèle de développement des participants (MDP)



1.4 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)



1.5 Développement à long terme de l'athlète (DLTA)

Luge.ca

2 LE MODÈLE DU PNCE

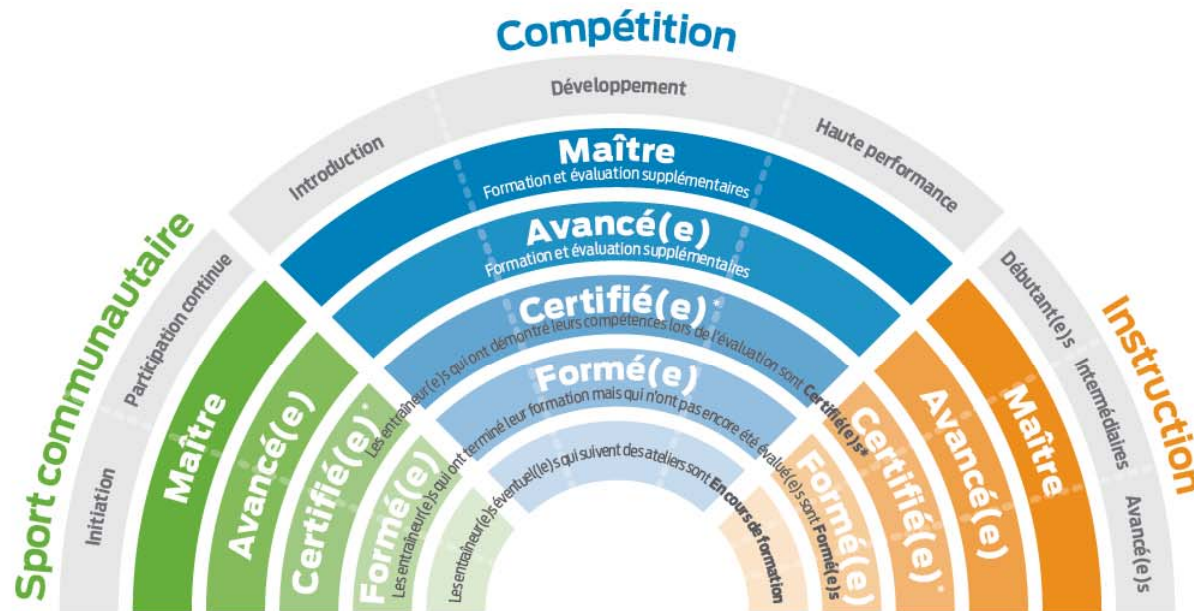


Programme national de certification des entraîneurs

Le but : Des entraîneurs et entraîneuses capables de démontrer leurs compétences



Programme national de certification des entraîneurs



*La certification est valide pour une période maximale de cinq ans et le perfectionnement professionnel est essentiel au maintien de la certification.

CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS ET ENTRAÎNEUSES

Le Programme national de certification des entraîneurs accorde la certification aux entraîneurs et entraîneuses qui ont démontré leur capacité à mettre en pratique certaines compétences critiques dans des situations d'entraînement qui s'appliquent aux athlètes qu'ils entraînent. Ainsi, les entraîneurs et les entraîneuses doivent non seulement posséder les connaissances requises mais aussi faire la démonstration de leur capacité à mettre ces connaissances en pratique dans un contexte d'entraînement.

Les entraîneurs et les entraîneuses peuvent recevoir une formation dans l'un ou l'autre des huit contextes d'entraînement suivants, qui sont propres au type d'athlète avec lequel ils travaillent, et peuvent progresser jusqu'au niveau de « maître entraîneur » ou de « maître entraîneuse » dans n'importe quel contexte.

SPORT COMMUNAUTAIRE

Le contexte Sport communautaire – Initiation est axé sur les participants et participantes que l'on initie à un sport. Dans de nombreux sports, ce sont de très jeunes enfants qui pratiquent ce sport pour la première fois. Dans quelques sports, l'initiation peut s'adresser aux jeunes ou aux adultes. Les participants et participantes de ce contexte se lancent dans le sport pour se faire des amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse consiste à leur assurer un environnement amusant et sécuritaire et à leur apprendre à développer certaines des habiletés et capacités sportives du stade S'amuser grâce au sport.

Le contexte Sport communautaire – Participation continue vise généralement des jeunes qui font du sport dans un environnement récréatif ou bien des hommes et des femmes de catégorie maître, pour qui le sport est un loisir, une façon de se tenir en forme et un mode de socialisation. Ils sont dans le stade Vie active du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, le rôle de l'entraîneur ou de l'entraîneuse est d'encourager les participants et participantes à continuer à faire du sport.

COMPÉTITION

Le contexte Compétition – Introduction est conçu pour les entraîneurs et entraîneuses d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte Compétition – Développement est conçu pour les entraîneurs et entraîneuses d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.

Le contexte Compétition – Haute performance est typiquement réservé aux entraîneurs et entraîneuses d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs et entraîneuses doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

INSTRUCTEUR

Les instructeurs et instructrices du contexte Instruction – Débutant(e)s travaillent habituellement avec des participants et participantes qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Ordinairement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur ou l'instructrice et le participant ou la participante est courte.

Les instructeurs et instructrices des contextes Instruction – Exécutant(e)s intermédiaires et Instruction – Exécutant(e)s avancé(e)s sont spécialisés et leur rôle consiste expressément à aider des athlètes venant du sport de compétition à acquérir de meilleures habiletés et, dans certains cas, un perfectionnement tactique particulier à leur sport.

2.1 Formation et certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition – Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé(e) ».

Pour qu'un entraîneur ou une entraîneure obtienne le statut « Certifié(e) », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

- En cours de formation** — quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- Formés** — quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- Certifiés** — quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://coach.ca/formation-et-certification-s16468>.

2.2 Contextes



2.2.1 Compétition

Les entraîneurs du profil Compétition ont généralement une expérience préalable en entraînement ou sont eux-mêmes d'anciens athlètes du sport en question. Ils travaillent souvent à long terme auprès des athlètes pour améliorer leur performance, souvent en vue d'une préparation pour des compétitions provinciales, nationales et internationales.

Il y a deux niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades de développement de l'athlète : Développement et Haute performance.

- Le contexte Compétition – Introduction est en cours de développement.
- Le contexte **Compétition – Développement** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'entraîner à s'entraîner au stade S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.
- Le contexte **Compétition – Haute performance** est typiquement réservé aux entraîneurs d'athlètes qui sont au stade S'entraîner à gagner du développement à long terme de l'athlète, bien qu'il soit possible d'introduire progressivement un ou une athlète du stade S'entraîner à la compétition au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades du développement à long terme de l'athlète. Dans ce contexte, les entraîneurs doivent avoir des habiletés précises afin de répondre aux besoins de leurs athlètes.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/entra-neurs-de-comp-tition-s15435>.

2.3 Ateliers et modules

2.3.1 Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Luge Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports.

Compétition — Développement (propre au sport de luge) :

- ❑ La plupart des entraîneurs de ce contexte travaillent auprès d'adolescents et de jeunes adultes. Ils aident les athlètes à perfectionner leurs habiletés et tactiques de base, leur enseignent des habiletés et des tactiques plus avancées, et les préparent en vue de participer à des compétitions provinciales ou nationales. Les athlètes s'entraînent plusieurs fois par semaine sur une base annuelle pour améliorer leur performance. Bien que s'amuser demeure une partie importante de l'expérience sportive de l'athlète, les résultats en compétition deviennent maintenant plus importants puisque les athlètes peuvent devoir satisfaire certaines exigences de performance prédéterminées. À ce stade, la spécialisation de l'épreuve/la discipline et la forme physique prennent également de l'importance. À ce niveau, le sport offre une occasion d'enseigner des valeurs et l'éthique, et de raffiner les habiletés sociales. *Exemples d'entraîneurs : Entraîneur d'une équipe régionale ou provinciale s'entraînant à l'année; entraîneur des Jeux du Canada; entraîneur de niveau collégial ou universitaire.*

Compétition — Haute performance (propre au sport de luge) :

- ❑ De façon générale, les entraîneurs de ce contexte travaillent auprès d'athlètes de 20 à 35 ans. Ils les aident à perfectionner leurs habiletés et tactiques avancées et les préparent en vue de compétitions nationales ou internationales. Dans le but d'améliorer ou d'assurer le maintien de leurs performances, les athlètes prennent part à un haut volume d'entraînement spécialisé sur une base annuelle. Bien que s'amuser demeure une partie importante de l'expérience sportive de l'athlète, les résultats en compétition deviennent maintenant très importants. Les athlètes cherchent à atteindre leur plein potentiel et à réaliser des performances de calibre mondial. À ce niveau, le sport offre une occasion de mettre en œuvre des valeurs, de faire preuve d'éthique et de démontrer des habiletés sociales. *Exemples d'entraîneurs : Entraîneur d'athlètes internationaux; entraîneur d'athlètes professionnels; entraîneur d'équipe nationale.*

3 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

3.1 Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE. Principes d'évaluation du PNCE :

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthique privilégiées dans le système sportif canadien.
- L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
- L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur ou l'entraîneuse respecte un critère donné.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur ou une évaluatrice d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

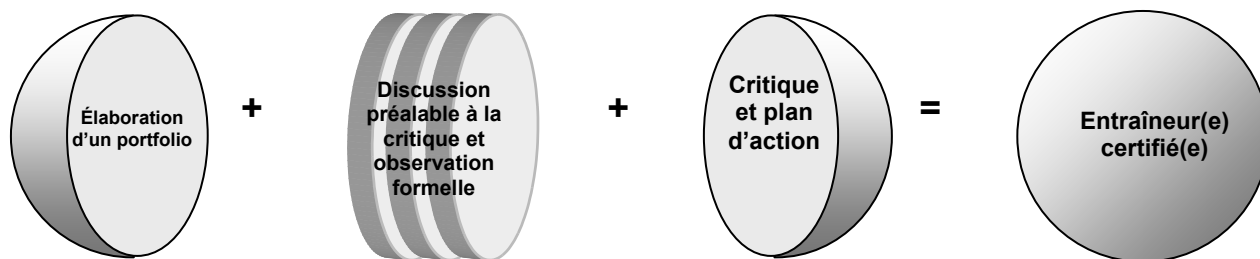
Autres points

- Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public; (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.
- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation.
- Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

3.2 Évaluation des entraîneurs dans le PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

- Évaluation du portfolio
- Discussion préalable à la critique
- Observation formelle
- Critique
- Établissement d'un plan d'action
- Préparation des rapports



3.2.1 Évaluation du portfolio

- L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur ou à l'évaluatrice d'entraîneurs de juger si le candidat entraîneur ou la candidate entraîneure est prêt(e) à se soumettre à l'observation formelle.
- L'entraîneur ou l'entraîneure doit s'inscrire auprès de son OPS ou ONS et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.
- L'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur ou à l'entraîneure dans un délai raisonnable.
- Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur ou l'entraîneure est prêt(e) à se soumettre à l'observation formelle.
- Lorsque l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs estime que le candidat ou la candidate est prêt(e) à se soumettre à l'observation formelle, il ou elle doit fixer la date de l'observation formelle.
- Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

3.3 Banque de données du PNCE (le Casier)

La Banque de données du PNCE permet d'effectuer le suivi des modules et des évaluations auxquels l'entraîneur(e) a participé.

3.4 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

Les sports doivent tenir compte de certains aspects administratifs lors de l'élaboration des protocoles d'évaluation.

3.4.1 Paiements et honoraires pour les évaluations

Le coût de l'évaluation pourrait être compris dans les frais d'inscription à l'atelier.

3.4.2 Appels et vérifications des évaluations

Les sports devraient envisager de proposer un processus d'appel des évaluations et de vérification des évaluateurs d'entraîneurs. L'entraîneur ou l'entraîneuse doit avoir la possibilité de faire appel s'il ou si elle n'a pas réussi l'évaluation.

Il est recommandé qu'un formateur ou une formatrice d'évaluateurs et d'évaluatrices procède régulièrement à la vérification des évaluations des entraîneurs (p. ex., une fois à tous les deux ans).

Il est en outre recommandé que les appels et les vérifications soient présentés à Luge Canada aux fins d'examen.

La documentation requise dans le cadre d'une vérification ou d'un appel peut comprendre les éléments suivants :

- Le portfolio du candidat entraîneur ou de la candidate entraîneuse et le modèle de notation utilisé par l'évaluateur ou l'évaluatrice.
- Un enregistrement vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur ou la candidate entraîneuse, ou tous les modèles utilisés par l'évaluateur ou l'évaluatrice lors de l'observation.
- Toute la documentation se rapportant à l'évaluation formelle, au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, un rapport doit être rédigé afin de définir les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat entraîneur, la candidate entraîneuse, l'évaluateur ou l'évaluatrice.

Pour faire appel, l'entraîneur(e) devra déboursier des frais de 50 \$, remboursable dans le cas d'un appel favorable.

Si l'appel est rejeté, l'entraîneur ou l'entraîneuse peut devoir recommencer le processus d'évaluation ou améliorer certaines habiletés. S'il est nécessaire d'effectuer une autre observation formelle, celle-ci devra être exécutée par un évaluateur ou une évaluatrice différent(e) et entraînera le paiement de frais additionnels. Luge Canada fera en sorte que l'entraîneur ou l'entraîneuse ait accès à un autre évaluateur ou une autre évaluatrice.

Lorsqu'il n'est pas possible de trouver un autre évaluateur ou une autre évaluatrice, c'est l'ONS qui doit supporter les coûts associés à l'embauche de celui ou de celle qui évaluera l'entraîneur ou l'entraîneuse. Ces coûts peuvent comprendre le voyage, l'hébergement et les repas.

3.5 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont ou n'ont pas suivie.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur ou l'entraîneure veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraîneur ou l'entraîneure puisse faire la preuve qu'il ou elle détient les compétences qui sont nécessaires dans le contexte visé tout en évitant que l'ONS ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié(e) » après avoir réussi l'évaluation. Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des individus, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entraînement ou des antécédents pertinents, ou encore d'entraîneurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

4 RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement — ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entraînement.

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs, les personnes-ressources/mentors et les évaluateurs d'entraîneurs sont tous et toutes des responsables du développement des entraîneurs du PNCE.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous :



Formation : Les candidats responsables du développement des entraîneurs doivent suivre une formation pointue qui est maintenant offerte dans le cadre d'un processus uniformisé à l'échelle du Canada. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-après.

- Formation de base :** Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- Formation propre au contenu (des sports ou multisport) :** Inclut la microanimation qui permet aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.
- Coprestation :** Offre aux nouveaux responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraîneurs, aux côtés d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e).

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « FORMÉ(E) ».

Évaluation : L'évaluation permet de confirmer que le ou la responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le ou la responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « CERTIFIÉ(E) ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/formation-des-responsables-du-developpement-des-entra-neurs-s16933>.

4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir candidat ou candidate responsable du développement des entraîneurs :

- les formateurs de responsables du développement des entraîneurs (FRDE), les personnes-ressources/mentors (PR/M), les organismes provinciaux ou territoriaux de sport (OPTS) et les organismes nationaux de sport (ONS) peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs;
- les individus peuvent poser leur candidature eux-mêmes.

Beaucoup de candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et responsabilités des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation.

Les individus qui posent eux-mêmes leur candidature reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature et doivent remplir cette lettre et la faire parvenir à leur organisme provincial ou territorial de sport (OPTS) en compagnie de leur curriculum vitæ et, s'il y a lieu, de leur transcription de statut de certification au sein du PNCE.



4.2 Personnes-ressource/mentor

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une personne-ressource (PR) qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant, car elles forment des entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraîneurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entraînement et sont les ambassadrices du PNCE.

4.2.1 Comment devenir personne-ressource/mentor

Toutes les personnes-ressources/mentors doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous :

| Formation de base | Formation propre au contenu | Coprestation  | Évaluation  |
|--|---|--|--|
| Modules : <ul style="list-style-type: none">• Aperçu de l'atelier et du PNCE• Fonctions de la personne-ressource• Éléments d'une activité d'apprentissage efficace• Stades de développement du groupe• Nature du groupe | Lignes directrices/Modules : <ul style="list-style-type: none">• Microanimation portant sur le contenu d'un module• Administration du module• Formation liée au Casier• Lecture et signature du Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE• Examen des normes d'évaluation et du processus d'évaluation des PR | Processus : <ul style="list-style-type: none">• Séance préalable à la critique• Coanimation• Critique | Processus : <ol style="list-style-type: none">1. Séance préalable à la critique2. Observation formelle3. Critique4. Plan d'action5. Recommandation finale |

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/personne-ressource-p156718>.

* Les coprestations sont effectuées avec un FRDE.

4.2.2 Sélection des personnes-ressources/mentors

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de personnes-ressources/mentors.

Il est recommandé que les personnes-ressources/mentors possèdent les qualités ci-après :

- Certification dans le contexte dans lequel ils présentent des ateliers;
- Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle;

- Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements;
- Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion;
- Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé(e) et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.

4.2.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des personnes-ressources/mentors, des évaluateurs d'entraîneurs et le Module de mentorat sont des volets obligatoires de la formation. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.2.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des personnes-ressources/mentors. La formation propre au contenu peut comprendre un volet de microanimation/mentorat portant sur la matière qui sera présentée.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier d'un jour; elle vise à aider les personnes-ressources/mentors à se familiariser avec la matière qu'ils présenteront.

4.2.5 Coprestation

Toutes les personnes-ressources/mentors doivent coanimer un atelier en compagnie d'un formateur ou d'une formatrice de responsables du développement des entraîneurs avant d'animer un atelier de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai convenable suivant la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat personnes-ressource/mentor doive effectuer de la coanimation plusieurs fois avant d'animer un atelier de façon autonome.

4.2.6 Évaluation

Toutes les personnes-ressources/mentors doivent être évaluées pour obtenir leur certification.

- Les personnes-ressources/mentors doivent être évaluées au premier moment opportun dans leur région.
- Les personnes-ressources/mentors seront évaluées *en personne*.
- Les personnes-ressources/mentors seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.
- Toutes les personnes-ressources/mentors doivent faire l'évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques.

4.2.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, toutes les personnes-ressources/mentors doivent cumuler vingt (20) points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.2.8 Honoraires

Les personnes-ressources/mentors sont des salariés.

4.3 Formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs

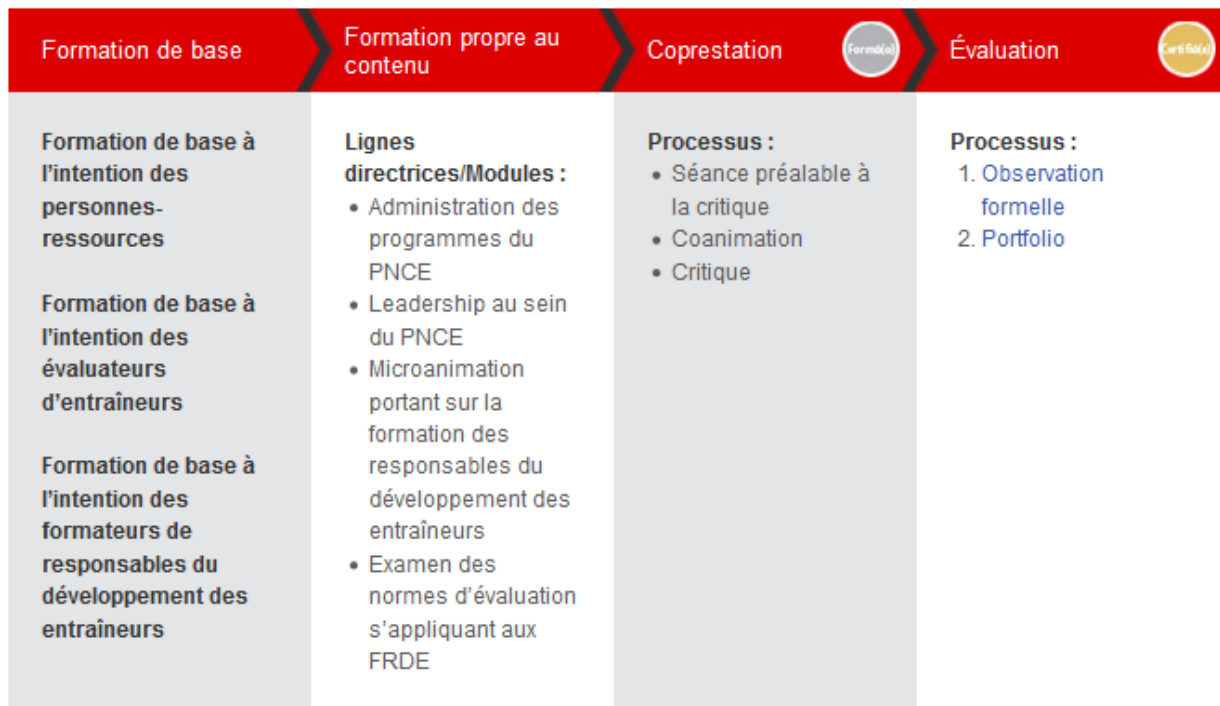
Le rôle du formateur ou de la formatrice de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer, à soutenir et à offrir du mentorat aux personnes-ressources/mentors (PR et M). De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les FRDE doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des PR et de diriger des activités d'apprentissage et de perfectionnement professionnel à l'intention des PR.

On s'attend à ce que les FRDE assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les PR lors des ateliers et dans le cadre de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux PR, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

4.3.1 Comment devenir formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs et toutes les personnes-ressources/mentors doivent détenir le statut de personnes-ressources/mentors « certifiées » et franchir les étapes mentionnées ci-dessous :



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/master-learning-facilitator-p156720>.

4.3.2 Sélection des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Chaque organisme responsable de la formation des PR sélectionne ses propres formateurs de responsables du développement des entraîneurs. Les critères de sélection qui s'appliquent aux FRDE varient d'un organisme directeur à l'autre. Bien que certaines exigences puissent différer, on s'attend habituellement à ce que les FRDE :

- aient acquis cinq années d'expérience à titre de PR;
- soient certifiés PR;
- aient fait et réussi l'évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques;
- aient suivi une formation ou obtenu un diplôme dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs;
- possèdent une expérience dans le domaine de l'entraînement ou dans le sport de luge.

Les tâches du ou de la FRDE consistent généralement à :

- participer à la sélection des PR;
- former les PR;
- évaluer les PR;
- agir comme mentor auprès des PR.

4.3.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des formateurs de responsables du développement des entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs. Il est fortement recommandé que les formateurs de responsables du développement des entraîneurs suivent également la Formation de base à l'intention des personnes-ressources/mentors et la Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs.

Il est recommandé que toutes les formations de base soient suivies avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.3.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs. La formation propre au contenu comprend un volet de microanimation portant sur la matière qui sera présentée par les personnes-ressources. Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier d'un jour; elle vise à aider les formateurs de responsables du développement des entraîneurs à se familiariser avec le contenu qu'ils présenteront.

4.3.5 Coprestation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des PR en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'animer une formation de façon autonome.

- La coanimation doit être effectuée dans un délai de « x » mois suivant la formation propre au contenu.
- La coanimation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.
- Il est possible que le candidat ou la candidate formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs doive effectuer de la coanimation plusieurs fois avant d'animer une formation de façon autonome.

4.3.6 Évaluation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour obtenir leur certification.

- Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs devraient être évalués dans un délai convenable. Les FRDE doivent être évalués dans un délai convenable.

- ❑ L'évaluation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- ❑ Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques.

4.3.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent cumuler vingt (2) points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.3.8 Honoraires

- ❑ Il s'agit généralement d'un poste rémunéré.

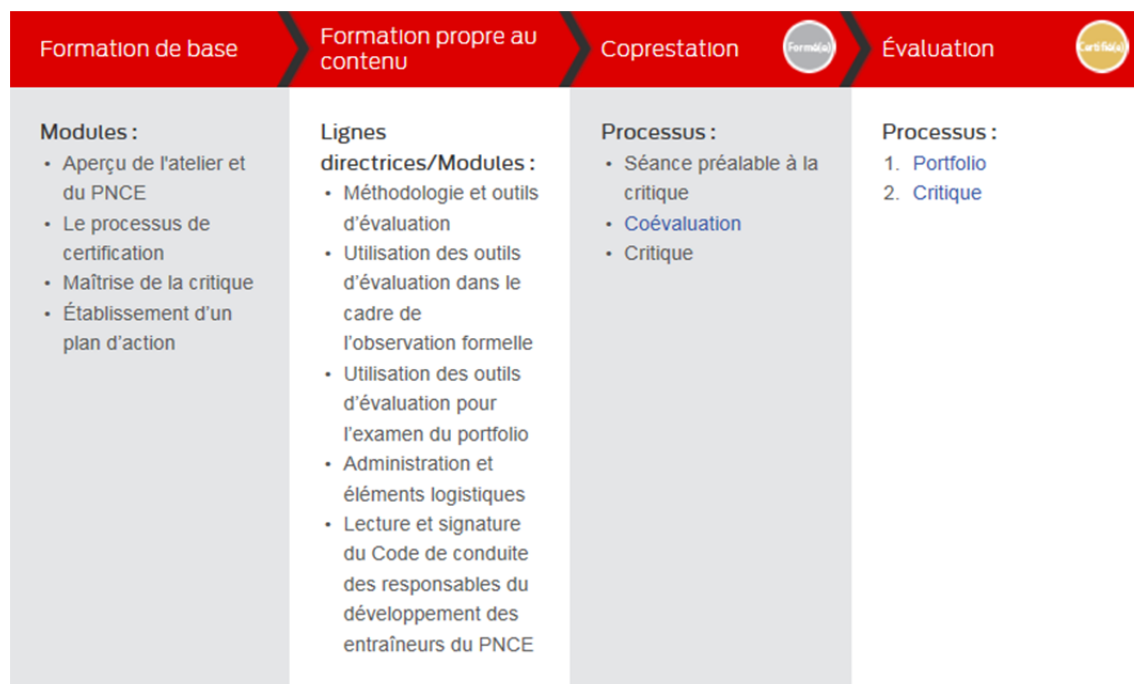
4.4 Évaluateur d'entraîneurs (les mentors sont également des évaluateurs d'entraîneurs)

Le rôle de l'évaluateur ou de l'évaluatrice d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après que ceux-ci aient terminé leur formation du PNCE, notamment en appréciant et en évaluant les habiletés des entraîneurs, en participant à des séances de critique en leur compagnie et en effectuant un suivi auprès de ceux qui tentent d'obtenir le statut « Certifié(e) ». Les évaluateurs d'entraîneurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraîneurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés.

4.4.1 Comment devenir évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/evaluateur-dentraîneur-p156721>.

4.4.2 Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est manifestement essentiel que des mesures de contrôle de la qualité soient appliquées lors de la nomination d'un évaluateur ou d'une évaluatrice d'entraîneurs, car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés et les attitudes requises pour remplir cette fonction efficacement.

Par conséquent, il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après :

- au moins trois ans d'expérience à titre d'entraîneur ou d'entraîneuse dans le contexte dans lequel les évaluations sont présentées;

- respect des exigences relatives à la formation et/ou à l'évaluation de Prise de décisions éthiques du PNCE;
- crédibilité auprès des pairs;
- normes éthiques élevées et qualités de chef de file;
- désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport;
- temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation;
- habiletés reconnues en matière d'accompagnement et d'animation;
- capacité à se prêter à des réflexions critiques et à poser des questions;
- capacité à écouter les candidats activement.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraîneurs occupe un échelon plus élevé dans la hiérarchie ou ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat ou la candidate.

4.4.3 Formation de base

La Formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé que la formation de base soit suivie avant la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.4.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est un volet obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. La formation propre au contenu pourrait comprendre un volet de microévaluation utilisant les outils d'évaluation propres au sport.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* durant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprend également ce qui suit :

- La formation propre au contenu est dispensée dans le cadre d'un atelier d'un jour; elle vise à aider les évaluateurs d'entraîneurs à se familiariser avec les outils qu'ils utiliseront dans le cadre de l'évaluation.

4.4.5 Coprestation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent coévaluer en compagnie d'un ou d'une responsable du développement des entraîneurs expérimenté(e) avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

- La coévaluation doit être effectuée dans un délai convenable suivant la formation propre au contenu.
- La coévaluation fait partie de la formation; la personne qui y prend part ne sera donc pas rémunérée.

- Il est possible que le candidat ou la candidate évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs doive effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

4.4.6 Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour obtenir leur certification.

- Les évaluateurs d'entraîneurs devraient être évalués dans un délai convenable.
- L'évaluation des évaluateurs d'entraîneurs se fait par l'entremise de la présentation d'un portfolio.
- Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne pour Prise de décisions éthiques.

4.4.7 Maintien de la certification

Pour maintenir leur certification, tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent cumuler vingt (20) points de PP au cours d'une période de cinq ans.

4.4.8 Honoraires

- Il s'agit d'un poste bénévole.

5 MODÈLE OPÉRATIONNEL

5.1 Communication

5.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale.

5.2 Barème de frais, paiements et honoraires

5.2.1 À déterminer

5.3 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

| | |
|--|--|
| | Nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel requis si la période établie pour le renouvellement de la certification est : |
| Contexte (y compris les gradations) | 5 ans |
| Compétition — Développement | 30 points |

Il est possible d'obtenir des crédits de perfectionnement professionnel pour toutes les catégories d'activités mentionnées ci-après, selon les restrictions indiquées.

| | Catégorie d'activité | Points | Restrictions |
|------------------------|--|---|---|
| Propre au sport | Pratique active de l'entraînement | 1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur(e) OU 1 point/an pour les activités en tant que personne-ressource ou évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs | Jusqu'à concurrence d'un nombre maximal de points égal à la durée, en années, de la période établie pour le renouvellement de la certification, p. ex., 5 points si cette période est de 5 ans |
| | Activité du PNCE | 5 points/module de formation ou activité d'évaluation | Pas de nombre maximal ou minimal |
| | Activité ne faisant pas partie du PNCE | 1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points | Pas de nombre maximal ou minimal |
| | Activité autodirigée par l'entraîneur(e) | 3 points pour la période pendant laquelle la certification est valable | Maximum de 3 points pour la période établie pour le renouvellement de la certification |
| | Réévaluation dans le contexte | 100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte | Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur(e) opte pour la réévaluation. |
| Multisport | Activité du PNCE | 5 points/module de formation ou activité d'évaluation | Pas de nombre maximal ou minimal |
| | Activité ne faisant pas partie du PNCE | 1 point/heure d'activité, jusqu'à concurrence de 3 points | Jusqu'à concurrence de 50 % des crédits de PP requis pour le contexte durant la période établie pour le renouvellement de la certification. |

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <http://www.coach.ca/maintien-de-la-certification-s16745>.

5.4 Contrôle de la qualité

5.4.1 Évaluation des cours

Veillez vous référer au formulaire d'évaluation de l'atelier.

5.4.2 Suivi et évaluation du programme

Rencontres bisannuelles avec les dirigeants de l'ISOP et les formateurs responsables du développement des entraîneurs pour se tenir à jour.

Vous trouverez les rapports VIP sur le site Web coach.ca dans la section protégée Ressources des partenaires.

5.4.3 Cycle de révision et de mise à jour

Les révisions auront lieu tous les 4 ans débutant en 2021 pour le profil Compétition.

5.5 Restrictions concernant l'âge minimal

Pour recevoir leur certification dans un contexte donné, les entraîneurs doivent avoir 16 ans ou plus; en revanche, ils peuvent être formés dès 14 ans.

6 OUTILS

6.1 Code d'éthique du PNCE



Code d'éthique du PNCE



Qu'est-ce qu'un code d'éthique?

Un code d'éthique définit ce qui est considéré comme étant une conduite acceptable et un comportement correct. Il est le reflet des valeurs adoptées par un groupe. Ces valeurs sont généralement organisées en une série de principes de base qui définissent les normes de comportement attendues des membres dans l'accomplissement de leurs fonctions. À cet égard, le *Code d'éthique du PNCE* peut être utile lorsqu'on est confronté(e) à certaines problématiques qui surviennent en sport.

Pourquoi un code d'éthique pour les entraîneur(e)s?

Certaines valeurs considérées fondamentales en entraînement ont été exprimées sous la forme d'une série de principes dans le *Code d'éthique du PNCE*. Ces principes illustrent les devoirs et les responsabilités des entraîneur(e)s, mais ils peuvent également s'appliquer à d'autres intervenant(e)s du sport, p. ex., les officiel(le)s et les responsables de l'administration.

Le *Code d'éthique du PNCE* peut aider les entraîneur(e)s à évaluer certaines problématiques pouvant survenir en sport, car il représente un point de référence pour ce qui est «de la bonne chose à faire». À titre d'exemple, le code d'éthique aide les entraîneur(e)s à prendre des décisions réfléchies concernant l'équilibre dans l'atteinte d'objectifs personnels ou d'équipe et les moyens par lesquels ces objectifs seront atteints.

Valeurs sur lesquelles se fonde le *Code d'éthique du PNCE*

Le *Code d'éthique du PNCE* aborde les valeurs fondamentales que sont la sécurité, l'entraînement responsable, l'intégrité dans les relations, le respect des athlètes et le respect du sport. Ces valeurs sont exprimées dans le cadre de cinq (5) principes éthiques de base.

1. Sécurité physique et santé des athlètes
2. Entraîner de façon responsable
3. Intégrité dans les rapports avec les autres
4. Respect des athlètes
5. Honneur du sport

Le tableau suivant met en évidence certaines implications de ces principes pour les entraîneur(e)s.



Code d'éthique du PNCE



Principes éthiques et comportements/attentes qui leur sont associés

| Principes | Normes de comportement attendues des entraîneur(e)s |
|--|---|
| Sécurité physique et santé des athlètes | S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps. |
| | Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence. |
| | Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau. |
| | Chercher à préserver la santé ou le bien-être présents ou futurs des athlètes. |
| Entraîner de façon responsable | Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes. |
| | Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes. |
| | Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision. |
| | Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir. |
| | Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente. |
| Intégrité dans les rapports avec les autres | Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée. |
| | Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions d'entraîneur(e). |
| | S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un(e) athlète. |
| Respect | S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions. |
| | S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle. |
| | Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres. |
| Honneur du sport | Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur. |
| | Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte. |
| | Vouloir se mesurer à un(e) adversaire dans l'équité. |
| | Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi. |
| | Respecter les officiel(le)s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité. |

6.2 Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs au sein du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour le compte de _____ (organisme directeur), moi, _____ (Nom et N° de PNCE), accepte formellement d'avoir un comportement conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que si je ne respecte pas les conditions du présent Code de conduite, je pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à la révocation de mon statut de certification de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je dois :

- participer à tous les volets d'entraînement et d'évaluation requis dans le cadre du cheminement des responsables du développement des entraîneurs;
- appuyer les objectifs et buts communs de _____ (organisme directeur) en ce qui a trait aux services aux membres;
- éviter de discréditer des commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
- faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le *Code d'éthique du PNCE*;
- prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraîneurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation;
- aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie;
- placer l'intérêt supérieur de ceux et celles qui participent aux ateliers/activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- m'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :

- l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;
- l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour l'individu visé ou ses coéquipiers ou coéquipières.

Responsabilité

En cas de mésentente ou de mauvaise compréhension au sujet de questions données, c'est la responsabilité du ou de la responsable du développement des entraîneurs de s'efforcer de tenir compte des buts, objectifs et directives de _____ (organisme directeur).

Veillez noter que le conseil d'administration de _____ (organisme directeur) prendra les mesures disciplinaires adéquates si une violation substantielle du présent Code de conduite survient.

Je déclare par la présente avoir lu ce qui précède et je comprends et accepte les conditions qui y ont été énoncées.

Nom (en lettres moulées, S.V.P.)

Signature

Date

6.3 Modèle de lettre de mise en candidature par le/la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame/Monsieur _____, (OPTS, RPTFE),

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir un(e) responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

- Personne-ressource
- Personne-ressource avancée
- Formateur ou formatrice de responsables du développement des entraîneurs
- Évaluateur ou évaluatrice d'entraîneurs
- Évaluateur ou évaluatrice avancé(e)
- Formateur ou formatrice d'évaluateurs et d'évaluatrices

pour les contextes et/ou les ateliers suivants :

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait (au/aux/à la/à l') _____
_____ (nom du sport).

Je suis prêt(e) à entreprendre le processus de formation et d'évaluation dans l'espoir d'obtenir ma certification à titre de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant(e) de transmettre ma candidature en tant que responsable du développement des entraîneurs. Veuillez communiquer avec moi si vous avez besoin de renseignements additionnels ou si vous avez des questions concernant ma demande d'inscription.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

p. j. Curriculum vitæ
Lettre(s) d'appui

6.4 Modèle de formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Sport _____

Langues _____

Liste de vérification pour l'inscription :

- ___ Lettre d'accompagnement
- ___ Formulaire d'inscription du/de la responsable du développement des entraîneurs rempli
- ___ Lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs remplie
- ___ Évaluation en ligne du module Prise de décisions éthiques — 90 % ou plus
- ___ Curriculum vitæ faisant état de votre expérience en entraînement et de vos réalisations
- ___ Nom et n° de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont véridiques et complètes.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

6.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Nom _____

N° de PNCE _____

Madame la candidate/Monsieur le candidat responsable du développement des entraîneurs,

Il nous fait plaisir de savoir que vous aimeriez devenir un ou une responsable du développement des entraîneurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du/de la responsable du développement des entraîneurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

1. en apprendre davantage à votre sujet;
2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez répondre aux questions ci-après et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

1. Selon vous, quel est le rôle d'un(e) responsable du développement des entraîneurs?
2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un(e) responsable du développement des entraîneurs efficace.
3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes?
4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraîneurs?
5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un(e) responsable du développement des entraîneurs efficace?
6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.
7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?
8. Dans vos propres mots, quel rôle le/la responsable du développement des entraîneurs joue-t-il/elle dans le développement de ces compétences?
9. Définissez les termes suivants :

- Résultat attendu :
- Critère :
- Preuve :

10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

6.6 Modèle de formulaire de rétroaction

Type d'atelier _____ Lieu _____

Personne-Ressource _____ Date de l'atelier _____

| | Excellent | | | | | Passable |
|--|-----------|---|---|---|---|----------|
| Le contenu du cours répondait à mes besoins. | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | |
| Les démonstrations étaient effectuées de manière conforme. | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | |
| La technique de présentation était claire. | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | |
| Les rétroprojections/vidéos étaient utiles. | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | |
| La personne-ressource était compétente. | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | |
| Le style de présentation était adéquat. | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | |
| La structure/l'organisation de l'atelier était : | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | |

Commentaires sur les éléments susmentionnés :

Y a-t-il un ou des sujets sur lequel/lesquels vous auriez aimé passer plus de temps?

Quels avantages avez-vous tirés de votre participation à cet atelier?

Avez-vous des commentaires concernant le processus d'évaluation?

Autres commentaires

Comment puis-je devenir un(e) meilleur(e) entraîneur(e) ?



Apprenez à écouter, particulièrement ce que vous disent vos athlètes – c'est l'essence même!

Aidez vos athlètes à perfectionner toutes leurs habiletés : physiques, mentales/émotionnelles et sociales.

Adoptez une attitude ferme contre le dopage et la tricherie dans le sport.

Faites progresser vos connaissances, suivez une formation en entraînement, obtenez votre certification, actualisez vos compétences.

Une présentation de

l'Association canadienne des entraîneurs www.coach.ca





coach.ca
VISER PLUS HAUT

Programme national de certification des entraîneurs

Visitez **coach.ca** – la communauté d'entraînement la plus dynamique au Canada.

Vérifiez votre certification, complétez les évaluations en ligne, accédez aux conseils sur la nutrition sportive, lisez des histoires d'entraîneurs et plus encore!